

L'usine YARA de Montoir de Bretagne nuit à la population et à l'environnement !

Exigeons sa fermeture administrative* JUSQU'À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ ET DE MISE AUX NORMES

* la suspension administrative contraint l'entreprise à verser les salaires aux salarié-es qui ne sont donc pas pénalisés-es

Yara est une bombe à retardement

YARA produit **1 200 tonnes de nitrate d'ammonium par jour** et peut **stocker 112 000 tonnes d'engrais** à base de ce produit dangereux, responsable de l'explosion d'AZF à Toulouse en 2001 ou du Port de Beyrouth en 2020. **Un accident majeur sur ce site entraînerait des effets irréversibles dans un rayon de 8 kilomètres, impactant 16 communes soit plus 80 000 personnes** (source: Plan particulier d'Intervention)

Pourtant l'exploitant n'a toujours pas fait la preuve de la résistance de la salle de contrôle aux surpressions et risques toxiques et ne respecte donc pas les prescriptions en matière de sécurité incendie.

Yara pollue impunément depuis des années

En dépassant largement ses autorisations de rejets dans l'eau et l'air alors que l'industriel bénéficie déjà de seuils plus qu'indulgents. Ainsi en **2022, on observe un dépassement des concentrations en phosphore durant 241 jours (72% des cas)**

et des concentrations en azote durant **334 jours (100% des cas)** pour les eaux industrielles. Pour les eaux pluviales, ces mêmes concentrations sont constamment dépassées. En matière de rejet atmosphérique YARA est le **1^{er} émetteur régional en poussières totales** et le **2^{ème} émetteur national en particules de taille inférieure à 10µg (PM10)**. (déclaration du sous-préfet).

Inertie de l'industriel, complaisance de l'Etat

Les mises en demeure de la Préfecture depuis 2011, et les astreintes financières ne produisent aucun effet. La multinationale YARA qui a réalisé plus de 2,7 milliards de bénéfices en 2022 préfère payer des amendes symboliques plutôt qu'engager des travaux coûteux. Compte-tenu des risques générés pour les salarié-es et pour la population comme pour l'environnement nous réclamons une mesure exemplaire :

la suspension administrative de l'installation jusqu'à réalisation des travaux prescrits.

Signez, faites signer cette pétition et retournez la à l'adresse ci-dessous

	Nom Prénom	Ville	téléphone ou courriel	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

16 communes sont concernées par le périmètre du Plan Particulier d'Intervention de YARA : Besné, Corsept, Crossac, Donges, Frossay, La Chapelle Launay, Montoir de Bretagne, Paimboeuf, Prinquiau, Saint Brévin les Pins, Saint Joachim, Saint Malo-de-Guersac, Saint Nazaire, Saint Père en Retz, Saint Viaud, Trignac... mais un accident majeur sur le site impacterait bien au-delà...

Campagne pour la suspension administrative de YARA.

Contact : AEDZRP44@gmail.com ou AEDZRP maison des associations rue des métairies 44480 DONGES

A l'appel de Association Environnementale Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT (AEDZRP), Association des Habitants de Gron, ATTAC, Bretagne Vivante, Hord'laLoire, Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Natur-action, Soulèvements de la Terre, Stopbure en Retz, Terre et Mer pour l'avenir du vivant, Vivre à Méan-Penhoët (VAMP)

Avec le soutien de EELV St-Nazaire Agglo, Elu-es CARÈNE Ensemble Solidaire et Ecologiste, Elu-es écologistes départementaux et régionaux du 44, FSU, LFI (Brière, Côte Sauvage, Presqu'île), Groupement des agriculteurs biologiques de Loire-Atlantique (GAB-44), NPA, Union syndicale solidaire